

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Malorie MEHEUST (pouvoir donné à Françoise GALLOUET), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Messieurs Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Isabelle ETIEMBLE

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-48

ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2022 : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Les accueils de loisirs des vacances d'été, pour les enfants de 3 à 11 ans, se dérouleront du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2022 pour la première période et du lundi 1^{er} août au vendredi 26 août 2022, pour la seconde période.

Concernant l'accueil des 12/17 ans, le local Colorado sera ouvert du lundi 27 juin 2022 au vendredi 26 août 2022.

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 26 avril dernier, propose l'application des tarifs suivants :

❖ **Enfants de 3 à 11 ans**

Tranches	De	Tarifs 2021 (Pour rappel)		TARIFS 2022		
		Journée	½ journée	Journée	½ journée (pour les enfants en situation de handicap)	Supplément par nuit en mini camp
1	< 350	3,67 €	1,88 €	3,73	1,91	6,50
2	351 < QF < 550	6,05 €	3,08 €	6,14	3,13	
3	551 < QF < 750	8,41 €	4,26 €	8,54	4,32	
4	751 < QF < 950	10,77 €	5,50 €	10,93	5,58	
5	951 < QF < 1150	13,14 €	6,67 €	13,34	6,77	
6	QF > 1151 (1)	14,19 €	7,89 €	14,40	8,01	
7	Extérieur	17,86 €	9,07 €	18,13	9,21	
Dépassement d'horaire		10,00 €		10,00 €		

Il est à noter que :

- Les enfants du personnel de la Commune ne résidant pas à Langueux bénéficieront des quotients langueusiens,
- Le tarif pour dépassement horaire s'appliquera après le 1^{er} rappel du règlement à la famille.

⇒ Coût de service (2020)

Prix de revient journalier (sur la base de 8h/J)		Participation de la Ville de Langueux	Participation usagers	CAF : prestations
En valeur	En %	En %	En %	En %
44,64 €	100	53,44	24,48	22,08

❖ **Jeunesse : 12/17 ans**

Les tarifs en vigueur sont définis par délibération n°2021-40 du 9 juin 2021. Ils sont en vigueur jusqu'au 31 août 2022, à l'exception du forfait camp.

Pour l'été 2022, celui-ci est fixé à 100 € pour la semaine (5 jours et 4 nuits).

Aussi, au vu des éléments exposés ci-dessus, **je vous propose** :

- d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs pour l'été 2022 tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.